

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 27 JUILLET 2023**

**Procès-verbal n° 06-2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

**Étaient présents :** ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ André – FALCOZ Corine - MAGNIN Carine – GRANGE Guy – RAMBAUD Marie-Pierre - MARTIN Jean-Marie - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - GRANGE Christian - RETORNAZ Lénéaïck - GRANGE Michel

**Étaient représentés :** RETORNAZ Dominique (donne procuration à MARTIN Jean-Marie) RIVAS Natacha (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre)

**Était absent :** CLAPPIER Pascal

Le procès-verbal du conseil municipal du jeudi 22 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur RETORNAZ André est désigné secrétaire de séance.

**1 - Valorisation du Fort du Télégraphe : transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et remise d'ouvrage - Convention afférente avec la Communauté de communes Maurienne-Galibier (CCMG)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et de remise d'ouvrage relative à la valorisation du Fort du Télégraphe à intervenir avec la communauté de communes Maurienne-Galibier et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**2 - Candidature de la Commune au label Famille Plus**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le dossier portant candidature de la commune de Valloire à la marque Famille Plus et d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette affaire communale.

**3 - Approbation de la motion proposée par l'Association Nationale des Élus de la Montagne (ANEM) : pour une adaptation de l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) aux territoires de Montagne**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la motion proposée par l'ANEM pour une adaptation de l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) aux territoires de Montagne.

#### 4 - Micro-crèche des Aiglons : Convention de gestion provisoire avec les Petits Chaperons Rouges (LPCR)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver convention de gestion provisoire de la structure d'accueil de jeunes enfants des Aiglons par LPCR pour une durée de un an, soit du 1er septembre 2023 au 31 août 2024, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

#### 5 - Budget principal 2023 – Décision modificative budgétaire N°2

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la décision modificative budgétaire n°2 sur le budget principal, telle que présentée ci-dessous.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 200.00 €
<b>TOTAL R 013 : Atténuations de charges</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 200.00 €</b>
D-739223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	18 096.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>18 096.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	59 360.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>59 360.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-74121 : Dotation de solidarité rurale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 900.00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>8 900.00 €</b>
R-761 : Produits de participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	29 164.00 €
<b>TOTAL R 76 : Produits financiers</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>29 164.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>18 096.00 €</b>	<b>59 360.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>41 264.00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	59 360.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>59 360.00 €</b>
R-1348-264 : OPAC DES CLOTS	0.00 €	0.00 €	0.00 €	27 800.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>27 800.00 €</b>
D-2128-148 : EQUIPEMENT DES SERVICES	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2128-180 : VOIRIES DIVERSES	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-253 : AEP	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-264 : OPAC DES CLOTS	0.00 €	43 660.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21571-148 : EQUIPEMENT DES SERVICES	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21578-148 : EQUIPEMENT DES SERVICES	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-148 : EQUIPEMENT DES SERVICES	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>87 160.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>87 160.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>87 160.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>128 424.00 €</b>		<b>128 424.00 €</b>

#### 6 - Construction de 29 logements locatifs par l'OPAC de la Savoie aux Clots : modalités de financement du réseau électrique afférent

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver dans un premier temps, le principe de la prise en charge totale du devis Sorea d'un montant HT de 36.382,984 € relatif au financement du volet réseau électrique du programme de construction de 29 logements aux Clots par l'OPAC 73,
- d'imputer dans un second temps, à la charge de l'OPAC 73, par refacturation par la Commune, la somme de 23.165,992 € HT ( 13216,992 – 50 % du coût du

poste de transformation électrique - + 9.949 € HT de lignes électriques nouvelles),

➤ de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire communale.

#### **7 - Construction, exploitation et entretien d'une centrale hydroélectrique sur le cours d'eau de la Valloirette : autorisation de défrichement afférente**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser la SH Valloirette détenue par l'entreprise Hydrocop à déposer la demande d'autorisation de défrichement de la parcelle cadastrée section C n°2570.

#### **8 - Travaux de restructuration du Centre culturel AEP : autorisation de signature des modifications (avenants) concernant les lots suivants : lot 2 démolition maçonnerie TP MANNO, lot 3 charpente couverture SAS LGO, lot 4 menuiseries extérieures DAF, lot 6 menuiseries intérieures DAF, lot 8b sols souples SAS APM, lot 11 plomberie chauffage ventilation BH ENERGIE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants n°1 aux marchés de travaux de restructuration du Centre culturel, pour les montants sus indiqués avec les entreprises suivantes : TP MANNO Lot 2 démolition maçonnerie, SAS LGO Lot 3 charpente couverture, DAF MENUISERIES Lot 4 menuiseries extérieures et Lot 6 menuiseries intérieures, SAS APM Lot 8b sols souples, BH ENERGIES Lot 11 plomberie chauffage ventilation.

#### **9 - Mise à jour du tableau des effectifs de la commune**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

➤ d'approuver la création de deux emplois permanents au grade d'agent de maîtrise à temps complet 35/35 à compter du 1er août 2023 ;

➤ d'approuver la mise à jour du tableau des effectifs de la commune comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois créés / pourvus
<b>Direction</b>		
Directeur général des services		1/1
Directeur général adjoint des services		1/1
Attaché territorial principal		3/1
<b>Services administratifs</b>		
<u>Comptabilité - RH</u>		
Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal 1 <sup>e</sup> classe	1/1
	Adjoint administratif principal 2 <sup>e</sup> classe	1/1
<u>Accueil</u>		
Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal de 1 <sup>e</sup> classe	1/1
	Adjoint administratif	1/1
<b>Services techniques</b>		
<u>Urbanisme</u>		
Technicien	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1/1
<u>Bureau d'études</u>		
Technicien	Technicien	1/0
Ingénieur	Ingénieur Principal	1/1
<u>Centre technique municipal</u>		
Technicien	Technicien	1/0
Agents de maîtrise	Agent de maîtrise	4/4
	Agent de maîtrise principal	3/1
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal 1 <sup>e</sup> classe	3/0
	Adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> classe	9/2
	Adjoint technique	7/5
<b>Police municipale</b>		
Agent de police municipale	Chef de Service de Police Municipale	1/1
ASVP	Adjoint technique	1/0
ASVP	Adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> classe	1/0
<b>Ecole / Bâtiments</b>		
<u>Ecole</u>		
ATSEM	ATSEM principal de 2 <sup>e</sup> classe	3/0
Adjoints d'animation	Adjoint d'animation (30/35 <sup>+</sup> )	1/0
	Adjoint d'animation	2/2
<u>Ménage des bâtiments</u>		
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	1/1
	Adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> classe (15/35 <sup>+</sup> )	1/0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 27 juillet 2023 à 21h25.

Le secrétaire de séance,  
André RETORNAZ.



Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEUX.

